

**CONTRAT DE RIVIÈRES TRANSFRONTALIER**  
**ENTRE ARVE ET RHÔNE ACTIONS**



**2003 à 2009**

Lathoy



RÉPUBLIQUE  
ET CANTON DE GENÈVE  
Département de l'intérieur,  
de l'agriculture  
et de l'environnement

POSTE SUISSE SA 100



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉNEVOIS

Cette publication "Actions" du contrat de rivières entre Arve et Rhône fait suite à une plaquette d'information éditée en juin 2000, aujourd'hui épuisée.

**Pour tout renseignement sur le contrat de rivières, adressez vous à :**

- Communauté de Communes du Genevois (CCG)  
Site d'Archamps  
Bât. Athéna 74160 ARCHAMPS  
Tél. : 04 50 95 92 60 / fax : 04 50 95 92 69  
e-mail : [info@cc-genevois.fr](mailto:info@cc-genevois.fr)  
[www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)
- Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE)  
Service du programme de renaturation des cours d'eau et des rives  
Case postale 260 - 1211 GENEVE  
Tél. : 022 327 70 84 / Fax : 022 327 43 24  
e-mail : [domeau@etat.ge.ch](mailto:domeau@etat.ge.ch)  
[www.ge.ch/eau](http://www.ge.ch/eau)

Photos : CCG, DIAE, Philippe JENNI

Dessins : Alexis NOUAILHAT

Création graphique et impression : [www.piste-noire.com](http://www.piste-noire.com)

Brochure imprimée à 20 000 exemplaires - avril 2005

# SOMMAIRE

<b>Contrat de rivières entre Arve et Rhône, où en sommes-nous ?</b>	P. 4
<b>Editorial</b>	P. 5
<b>Carte des contrats de rivières franco-genevois</b>	P. 6
<b>Les 3 volets du contrat de rivières entre Arve et Rhône</b>	P. 7
<b>La lutte contre les pollutions (volet A)</b>	P. 8
A1 - L'assainissement des collectivités	P. 9
A2 - La maîtrise des pollutions d'origine agricole	P. 10
A3 - La maîtrise des pollutions liées aux infrastructures de transport	P. 11
<b>Carte d'ensemble du bassin franco-genevois entre Arve et Rhône</b>	P. 12-13
<b>La préservation et la mise en valeur du milieu naturel (volet B)</b>	P. 14
B1 - La lutte contre les crues	P. 15
B2 - La gestion globale de la ressource en eau	P. 18
B3 - La restauration des cours d'eau en tant que milieux vivants,	P. 19
B4 - La mise en valeur paysagère et touristique des cours d'eau	P. 19
<b>La gestion, l'évaluation, la sensibilisation (volet C)</b>	
C1 - La gestion, l'évaluation	P. 20
C2 - La sensibilisation et la Communication	P. 22
<b>Le financement des actions</b>	P. 23

## CONTRAT DE RIVIERES ENTRE ARVE ET RHONE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Un contrat de rivières est un accord technique et financier, passé entre plusieurs partenaires et couvrant l'ensemble d'un bassin versant. Le contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône réunit les partenaires suivants :

- L'Etat Français
- La République et canton de Genève (DIAE)
- La Région Rhône-Alpes
- Le Département de la Haute-Savoie
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- La Communauté de Communes du Genevois (CCG)
- La Société des Autoroutes du Tunnel du Mont Blanc (ATMB)
- Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)
- La Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
- La Fédération Départementale de Pêche
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

Il a été réalisé en concertation avec les usagers des rivières concernées du bassin franco-genevois (voir carte p.12-13).

Cet accord poursuit l'objectif d'une gestion globale des rivières et du cycle de l'eau en général, afin d'en améliorer la qualité, de restaurer et d'entretenir les berges et le lit des cours d'eau, de prévenir et de limiter l'impact des crues sur les biens et les personnes et de mettre en valeur l'écosystème aquatique.

La Communauté de Communes du Genevois est chargée de la mise en œuvre du contrat et de son suivi.

Le partenariat franco-suisse pour la sauvegarde des rivières a débuté en 1993 par la réalisation d'une étude sur l'Aire et la Drize.

Il s'est poursuivi en 1997, par la signature du protocole d'accords transfrontalier pour la revitalisation des rivières qui a débouché, l'année suivante, sur la rédaction conjointe d'un dossier de candidature à la procédure française de contrat de rivières.

Suite à l'agrément de ce premier dossier en 1998, des études (diagnostic, qualité, lutte contre les crues...) ont été réalisées pour aboutir à la définition d'un programme d'actions réalisables sur 7 ans.

Le 10 octobre 2003, l'ensemble des partenaires français et suisses ont formalisé par leurs signatures, leur engagement à la réalisation de la centaine d'actions contenues dans le contrat.

L'objectif de cette plaquette d'information est de présenter certaines d'entre elles. L'intégralité du document de 300 pages est consultable auprès des partenaires.

## Editorial

### "Un projet qui nous concerne tous se concrétise aujourd'hui sur le terrain"

Les rivières genevoises, pour la plupart, prennent leur source sur le territoire français, c'est dire que, pour elles, les frontières n'existent pas.

Le développement de notre région franco-genevoise leur porte fortement atteinte : enserrées de constructions, canalisées, enterrées, leurs eaux sont, le plus souvent, dégradées par divers rejets. C'est pourquoi, aujourd'hui, en France comme en Suisse, nos efforts s'associent pour leur apporter une attention toute particulière.

Afin de travailler conjointement et avec cohérence sur l'amélioration de la qualité des eaux et des rives, les instances franco-suisse, que sont la Communauté de Communes du Genevois (France) et le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (Genève), ont convenu de réaliser un contrat de rivières, suite à la signature, en 1997, du "protocole d'accord transfrontalier pour la revitalisation des rivières du Genevois".

Ce contrat constitue un engagement politique dont l'objectif est de permettre la réalisation d'actions d'envergure pour la protection de notre environnement commun.

Le contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône a été signé le 10 octobre 2003. Depuis, nous nous sommes lancés dans la réalisation des travaux qui se poursuivront jusqu'en 2009.

Cette deuxième brochure rappelle les objectifs du contrat de rivières et informe sur les actions entreprises à travers un certain nombre d'exemples.

La réalisation du contrat de rivières traduit une coopération transfrontalière concrète et fructueuse qui s'étend à d'autres problématiques communes à la France et à la Suisse comme les déplacements, le logement, le développement économique, les problèmes de santé, de formation ou de protection de l'environnement.

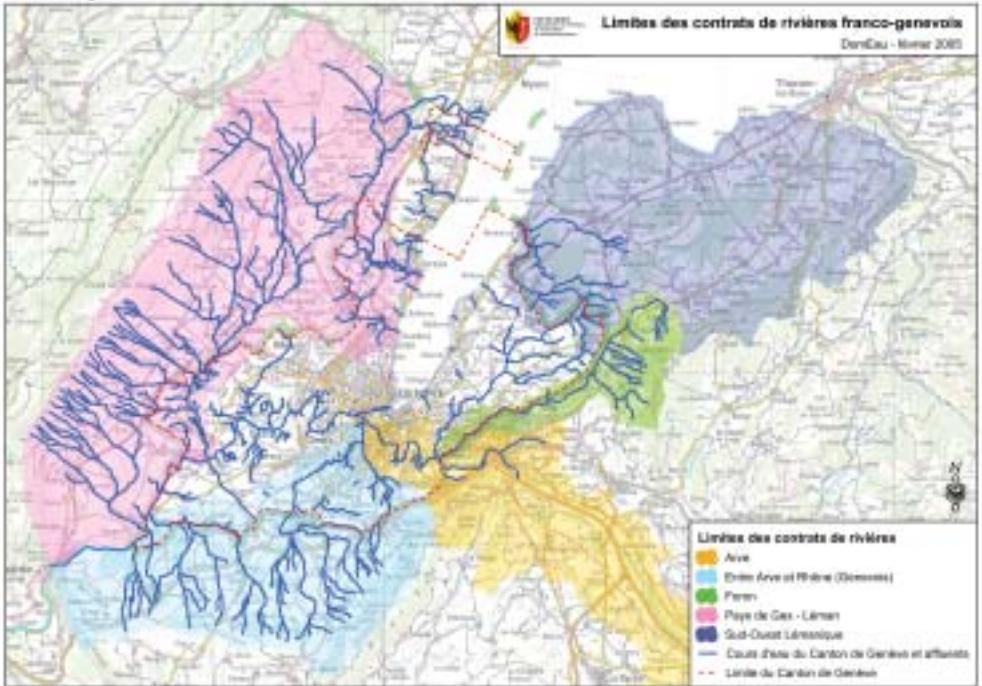
Gageons qu'il augure de nombreux autres partenariats qui prépareront l'avenir de l'ensemble de la population de notre bassin de vie commun.

Bernard Gaud - Robert Cramer



Signature du contrat de rivières le 10 octobre 2003 :  
• à gauche, Bernard GAUD, Président de la Communauté de Communes du Genevois ;  
• à droite, Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement du canton de Genève.

## Carte des contrats de rivières franco-genevois



Le contrat de rivières entre Arve et Rhône, signé le 10 octobre 2003, concerne 27 000 habitants sur la partie française et 267 700 habitants sur la partie suisse, couvrant ainsi un territoire de 160 km<sup>2</sup>.

Il fait partie des cinq contrats de rivières transfrontaliers en cours de mise en œuvre dans le bassin franco-genevois.

## Les 3 volets du contrat de rivières entre Arve et Rhône

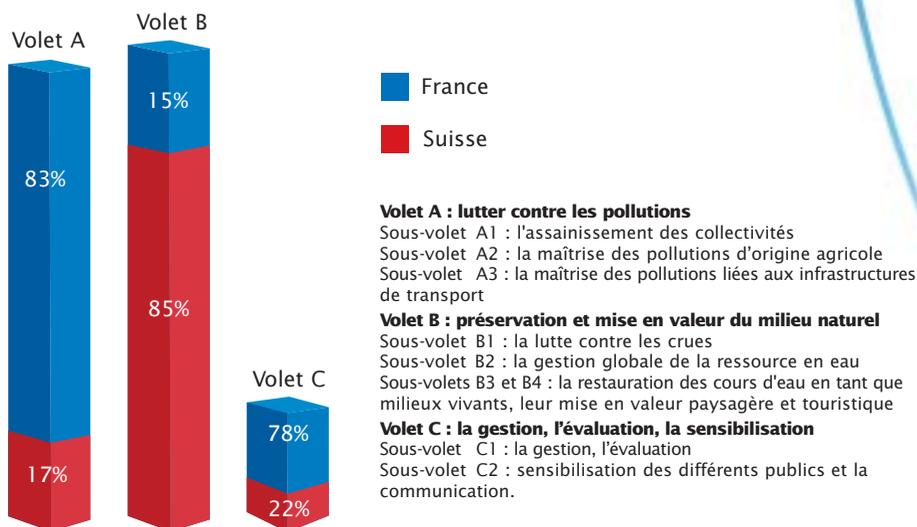
Le Contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône est constitué de 3 volets d'actions correspondant aux grands constats effectués sur les rivières :

- des pollutions d'origines diverses qui dégradent la qualité de l'eau;
- des débits variables au cours de l'année qui peuvent entraîner des risques pour les personnes et les biens en période de crue ou réduire la ressource en eau en période d'étiage ;
- des cours d'eau et des berges peu entretenus et artificialisés, qui ne remplissent plus leurs fonctions biologiques et dans lesquelles les espèces piscicoles se raréfient.

Ces constats impliquent la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions pour améliorer la qualité des rivières : assainir les eaux usées et pluviales, réduire les rejets polluants, gérer la ressource en eau, restaurer les cours d'eau. Ces objectifs sont à la base du programme qui comprend une centaine d'actions et qui représente un volume financier de l'ordre de 50 millions d'euros HT sur 7 ans.

Pour la France, la part la plus importante est consacrée à l'amélioration de l'assainissement, sous-volet A1 (16,7 millions d'euros HT).

Pour Genève, la part la plus importante est consacrée à la restauration des milieux par le biais du programme de renaturation des cours d'eau, sous-volet B4, (19 millions d'euros HT).



# LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

(volet A)

## Constat :

La qualité de l'eau des rivières est dégradée notamment par de nombreux rejets d'origines diverses.

En période de hautes eaux, une forte concentration en nitrates a été constatée.

## Objectif :

Réduire les pollutions d'origines domestique, agricole et liées aux eaux de ruissellement pour limiter les rejets dans les rivières.

## Programme d'actions :

- assainissement des collectivités;
- maîtrise des pollutions agricoles;
- maîtrise des pollutions liées aux infrastructures de transport.



Pollution du cours d'eau de l'Aire avec atteinte à la faune piscicole et benthique (du lit de la rivière). Aval du Pont de Thairy, septembre 2004.

# L'assainissement des collectivités

(Sous-volet A1)

## Programme d'actions :

Un programme de réduction des pollutions d'origine domestique a été établi en fixant des objectifs de traitement des eaux usées, en fonction des milieux récepteurs que sont les cours d'eau.

## Exemple d'action sur France :

Réalisation des réseaux d'assainissement des collectivités.



Face à l'augmentation de population sur les communes de Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly, des travaux de réhabilitation et d'extension de la Station d'Épuration (STEP) ont été réalisés afin de traiter 6 000 Equivalent Habitants. Le traitement des boues par centrifugation était nécessaire pour améliorer l'épandage agricole actuel et prévoir la filière incinération à moyen terme.

**La carte de l'assainissement est consultable sur le site : [www.ge.ch/eau](http://www.ge.ch/eau), rubrique "à votre service", "cartes et données".**

Durée	2003 > 2004
Coût estimatif :	France : 1 100 000 € HT pour la STEP et 265 000 € HT pour la centrifugeuse
Maîtrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois

## La maîtrise des pollutions d'origine agricole

(Sous-volet A2)

### Rappel :

Les traitements phytosanitaires des cultures, même appliqués de façon raisonnée, selon des pratiques respectueuses de l'environnement, comportent des risques de pollution des eaux. Par exemple, une contamination des eaux des affluents du bassin lémanique par des produits phytosanitaires a été mise en évidence lors d'une campagne de surveillance.

### Programme d'actions :

Une opération menée avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie en collaboration avec les exploitants permettra de programmer la mise aux normes des bâtiments d'élevage agricole grâce à la réalisation de diagnostics (DEXEL : diagnostic d'exploitation d'élevage).

### Exemple d'action sur France :

Réalisation de places de récupération des produits phytosanitaires, de leurs emballages et prise en charge de leur traitement.

Concernant les produits phytosanitaires (désherbants, engrais...), un système de collecte des résidus et des emballages sera organisé. Parallèlement, un projet pilote de places de récupération pour ces résidus a déjà été développé. Concernant les pulvérisateurs utilisés pour le traitement des cultures, des bancs de contrôle seront installés.



Traitement des cultures.

Bac d'eau claire.

Durée	2005 > 2009
Coût estimatif :	France : 221 204 €
Maîtrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois



# La maîtrise des pollutions liées aux infrastructures de transport

(Sous-volet A3)

## Programme d'actions :

La société gestionnaire de l'autoroute A40 (ATMB) s'est engagée à deux actions de réduction des pollutions apportées par les eaux de ruissellement :

- la réalisation de travaux de collecte et de traitement des eaux de lavage du tunnel du Vuache ;
- la réalisation d'une étude qualitative et quantitative des rejets liés à l'A40 préalablement à un programme de travaux à effectuer.

## Exemple d'action sur France :

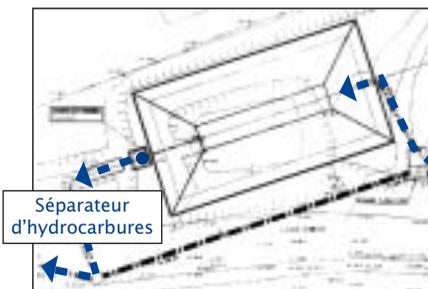
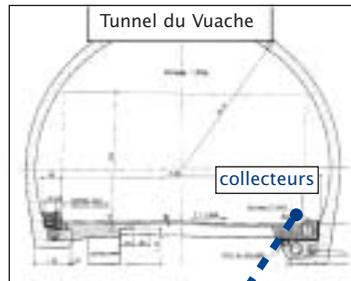
Travaux de collecte et de traitement des eaux pluviales sur le linéaire de l'autoroute A40.

Afin que les eaux de lavage du tunnel du Vuache ne se déversent pas directement dans le Couvatannaz, l'ATMB procède à leur traitement.

Il s'agit de collecter ces eaux chargées de détergents et de tensioactifs biodégradables dans des bassins étanches, à chaque tête du tunnel, où s'effectue le traitement.

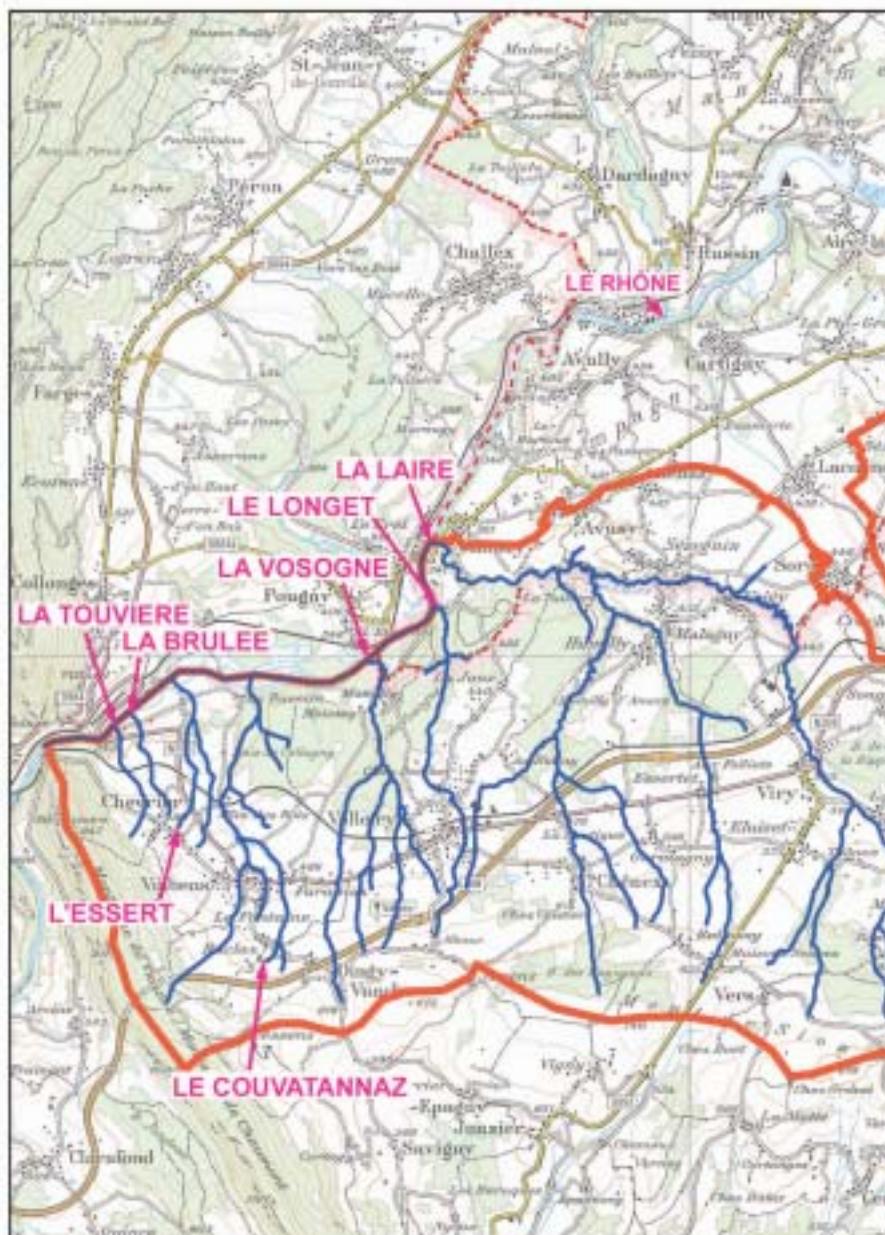
10  
11

Durée	2003 > 2004
Coût estimatif :	2 127 885 €
Maîtrise d'ouvrage :	ATMB



Transport des eaux de lavage vers un bassin de rétention pour les traiter avant de les restituer au cours d'eau.

## CARTE D'ENSEMBLE



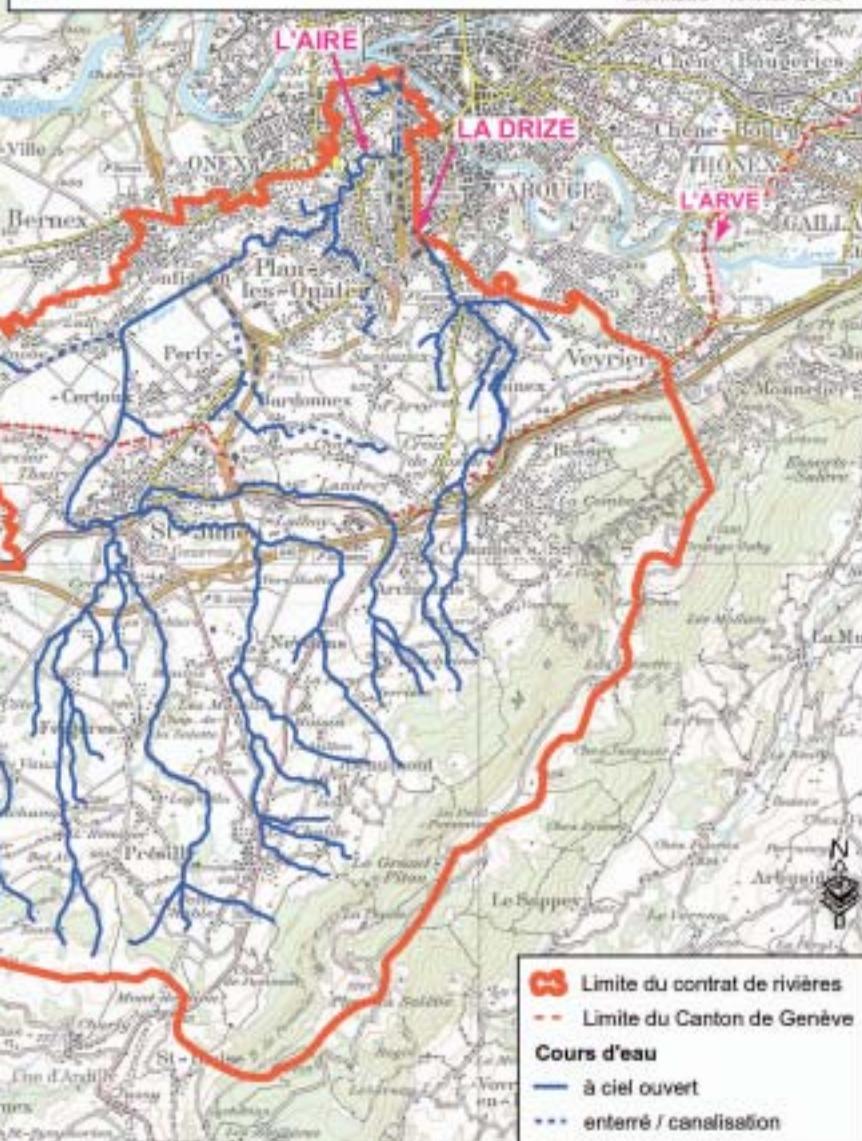
2003 à 2009



Etat de Genève  
Département de l'Environnement  
et de l'Énergie

## Contrat de rivières entre Arve et Rhône (Genevois)

DomEau - février 2005



## La préservation et la mise en valeur du milieu naturel (volet B)

### Constat :

Sur le territoire du contrat de rivières, les cours d'eau sont non domaniaux. Il revient donc aux propriétaires riverains de les entretenir (voir page 19). Cet entretien étant insuffisant, la Communauté de Communes du Genevois a pris l'initiative de lancer des travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur des rivières. D'autres travaux d'aménagement permettront de lutter contre les crues, notamment dans les zones où l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols ont entraîné la disparition des zones naturelles d'expansion des crues, mettant ainsi en péril la sécurité des personnes et des biens.



Crue sur l'Aire (en novembre 2004).



Aménagement de zones humides sur la Drize à Grange-Collomb (en 2004).

### Objectifs :

L'optimisation de la gestion qualitative et quantitative de l'eau, à l'échelle du bassin versant, garantira la sécurité des personnes et des biens dans les secteurs à risque. La conservation des zones humides, la revitalisation des milieux, l'élimination des décharges, la renaturation des berges et la restauration de la vie piscicole préserveront l'état naturel des cours d'eau.

### Programme d'actions :

La réhabilitation et l'entretien des cours d'eau consisteront à :

- aménager les berges et le lit pour redonner de l'espace aux cours d'eau et ainsi lutter contre les inondations ;
- gérer globalement la ressource en eau ;
- restaurer les abords des cours d'eau ;
- mettre en valeur les cours d'eau et les paysages.

## La lutte contre les crues (sous-volet B1)

### Programme d'actions :

L'aménagement de zones inondables et de bassins d'écrêtement diminueront les effets des crues. Le redimensionnement d'ouvrages hydrauliques, la suppression des obstacles présents dans le lit et la stabilisation du fond de la rivière auront pour effet de réguler son débit et d'éviter les débordements.

### Exemple d'action sur France :

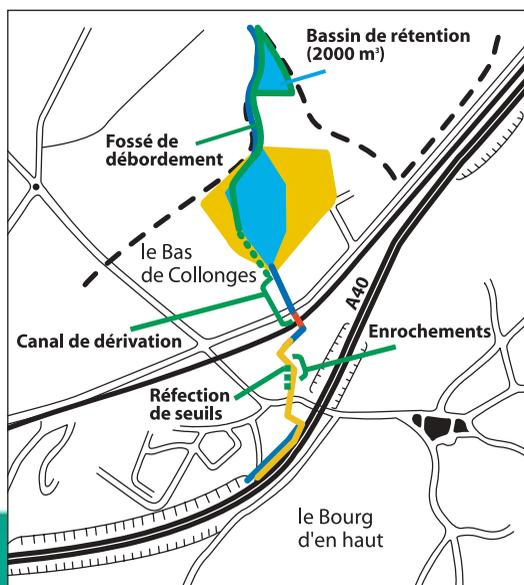
Aménagement du ruisseau de la Clef dans la traversée de Collonges.

Ce ruisseau est le principal affluent de la Drize puisqu'il représente près de 80% des débits de cette dernière. Il subit les effets d'une urbanisation croissante et de la présence de l'autoroute A40.

Sa canalisation progressive dans la traversée de Collonges-sous-Salève a entraîné un impact notable au niveau des zones habitées avec des débordements très importants.

**Afin de protéger les biens et les personnes, plusieurs actions sont prévues :**

- réfection de seuils pour la stabilisation du profil en long et traitement des affouillements de berges en coordination avec la préservation du patrimoine bâti et de l'espace boisé ;
- construction d'un ouvrage de décharge (canal de dérivation) pour la traversée de la voie SNCF et de la RN 206, permettant de compenser l'insuffisance constatée ;
- création d'un nouveau fossé à l'aval de la zone urbanisée, pour donner plus d'espace au cours d'eau et construction d'un bassin de rétention d'eau.



### Danger d'inondation :

- Faible (1 risque sur 100 de se produire tous les ans)
- Moyen (1 risque sur 30 de se produire tous les ans)
- Fort (1 risque sur 10 de se produire tous les ans)
- actions prévues
- ■ ■ frontière

Durée	2003 > 2007
Coût estimatif :	France : 705 705 € HT Suisse : 69 422 € HT
Maîtrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois DIAE

## Exemple d'action sur France :

Le schéma directeur d'eaux pluviales (SDEP)

Les communes ont conservé la responsabilité de la gestion des eaux pluviales. Néanmoins, la Communauté de Communes du Genevois va initier sur son territoire un SDEP. Il définira de grandes orientations d'aménagement pour lutter contre les inondations et garantir la qualité des milieux récepteurs des rejets pluviaux. Ces orientations pourront être reprises par les communes dans leurs documents d'urbanisme. L'avantage de réaliser cette étude au niveau intercommunal est d'obtenir une vision globale du fonctionnement hydrographique (milieux naturels comme les cours d'eau, les fossés et milieux urbains comme les réseaux Eaux Pluviales (EP)) sur des unités cohérentes : les sous bassins versants des rivières du contrat.

### Le SDEP nécessite 3 étapes pour sa réalisation :

- un diagnostic de l'existant, avec bibliographie et visites de terrain ;
- une modélisation, qui sera commune avec le Canton de Genève, pour travailler au delà des frontières, suivie de simulations (base de données de 100 ans de pluie à simuler sur le territoire) ;
- une programmation des solutions à apporter suite aux résultats des simulations, qui privilégieront la protection des biens et des personnes lors de grandes crues, mais aussi qui permettront de traiter les petites crues en terme de qualité des milieux (limitation de l'érosion, traitement avant rejet des substances polluantes).

La Communauté de Communes du Genevois accompagnera les communes dans l'élaboration du volet EP des documents d'urbanisme et dans l'introduction de la réglementation correspondante (traitement des EP à la parcelle, limitation des rejets des zones imperméabilisées grâce à la rétention...).



Durée	Dès 2004 > 2006
Coût estimatif :	France : 228 674 €
Maitrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois

Exemple de solution alternative de gestion des eaux pluviales en milieu urbain.

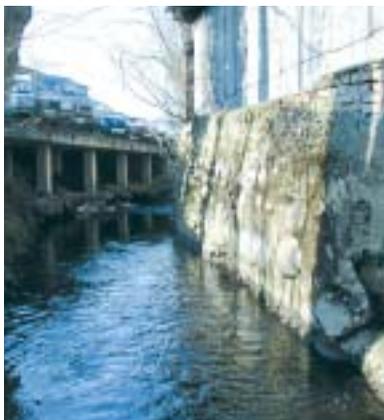
## Exemple d'action sur Genève :

### Restauration de la Drize et protection du secteur de Grange-Collomb

Le 29 juin 1974, les entreprises situées en amont du pont de Grange-Collomb, à Carouge et Lancy, ont été inondées par une crue importante de la Drize. Cet événement devait marquer l'histoire de cette zone et abouti à la mise en place d'un projet de protection des rives réalisé dans le cadre du contrat de rivières.

Initiée par l'acquisition du terrain occupé par une entreprise relogée depuis dans une zone industrielle, la maîtrise foncière communale a permis de classer le site en zone de verdure et de le réouvrir au public.

Le projet assure la protection de toute la zone riveraine contre les crues de la Drize tout en intégrant la préservation du pont historique de Grange-Collomb, la libre circulation des poissons ainsi que l'amélioration de leur habitat, et enfin la renaturation du lit et des berges.



Avant les travaux, une rivière sans espace.



2004, les travaux de renaturation redonnent de l'espace à la rivière.

Durée	Dès 2003 > 2005
Coût estimatif :	France : 288 487 € Suisse : 870 241 €
Maîtrise d'ouvrage :	DIAE

## La gestion globale de la ressource en eau

(sous-volet B2)

### Programme d'actions :

- Une étude globale de la ressource en eau a été réalisée en 2000 sur le canton de Saint-Julien-en-Genevois. Elle a permis d'identifier les besoins pour les différents utilisateurs et de mettre en évidence un déficit entre ressources et consommation à l'horizon 2010.
- La Communauté de Communes du Genevois a donc décidé de lancer un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui a pour but de présenter un état des lieux de l'alimentation en eau potable du territoire et de proposer des solutions d'optimisation et de fiabilisation de l'ensemble des exploitations, des ressources en eau et de leur distribution auprès des usagers.



Puits de Collonges : forage pour pomper l'eau à 25 m sous terre.

Les objectifs principaux du schéma directeur d'alimentation en eau potable sont :

- garantir à la population (actuelle et future) des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et qualité suffisantes ;
- assurer les besoins de la défense incendie ;
- mener une réflexion régionale et transfrontalière sur la gestion de l'eau.

Durée	2005 > 2009
Coût estimatif :	France : 335 388 €
Maîtrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois

## La restauration des cours d'eau en tant que milieux vivants (sous-volet B3)

## La mise en valeur paysagère et touristique des cours d'eau (sous-volet B4)

Un plan d'intervention sur les berges et les cordons boisés est en cours d'élaboration. Il permettra de réhabiliter et d'entretenir régulièrement les rivières.

Ainsi, elles auront plus d'espace pour s'écouler librement et les espèces piscicoles retrouveront un milieu adapté à leur développement.

### Programme d'actions :

- études et travaux pour restaurer les cours d'eau : réhabilitation de décharges, études piscicoles, études paysagères des traversées urbaines, renforcement des coulées vertes.
- élaboration d'un programme : plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) des cordons boisés, pour 5 ans.



Exemple de décharge sauvage à réhabiliter.

### Pour rappel, les riverains sont tenus d'entretenir leurs cours d'eau :

France : art 215-14 du Code de l'environnement.

Genève : art 24 de la loi sur les eaux (LEaux).

Durée	2004 > 2009
Coût estimatif :	France : 474 329 €
Maîtrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois

**Dans le cadre du contrat de rivières, des entretiens de cours d'eau sont prévus sur certains tronçons français. Les propriétaires concernés seront informés par la Communauté de Communes.**

# LA GESTION, L'ÉVALUATION, LA SENSIBILISATION (volet C)

## La gestion

(sous-volet C1)

Pour mener à bien ce contrat de rivières transfrontalier, une coordination entre la France et la Suisse sera nécessaire pour assurer la mise en œuvre et le suivi technique des actions du contrat.



Gestion des bois morts.



Entretien des boisements.

## L'évaluation (sous-volet C1)

Le contrat de rivières transfrontalier fera l'objet d'un suivi administratif pendant sa phase de réalisation.

Un bilan technique et financier sera effectué à la moitié et à la fin des travaux.

## Exemple d'action sur France :

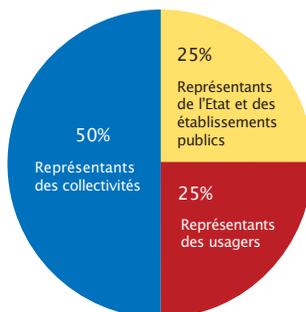
### Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)

La loi sur l'eau de 1992 repose sur le principe d'une gestion collective et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous.

Le SAGE est un des outils qui permettront de mettre en œuvre au niveau local ce nouveau mode de gestion. Il rassemble les riverains et les usagers autour d'un projet commun : satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irréversibles à l'environnement.

Ce document de planification définit des objectifs et des priorités d'actions pour atteindre le bon état écologique des milieux (paramètres chimiques, physiques et biologiques).

La Commission locale de l'eau qui est créée par le Préfet pour élaborer, réviser et suivre le SAGE rassemble des représentants des usagers, des collectivités et de l'Etat.



La Communauté de Communes s'est engagée, avec ses nombreux partenaires, dans le contrat de rivières, qui est un programme d'actions limité dans le temps. Le SAGE sera donc un outil complémentaire qui permettra de pérenniser les efforts de chacun en direction de la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le SAGE a une portée réglementaire puisque l'administration devra tenir compte, dans ses documents d'urbanisme (par exemple le PLU), des orientations qu'il aura déterminées pour les dix années à venir. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dont voici les grandes orientations pour le bassin Rhône-Méditerranée-Corse auquel notre territoire appartient :

- poursuivre encore et toujours la lutte contre la pollution ;
- restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables ;
- s'investir plus efficacement dans la gestion des risques ;
- penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire.

Sur Genève, les services du DIAE sont chargés de la protection et de la gestion intégrée des eaux.

Durée	2006 > 2009
Coût estimatif :	France : 30 000 €
Maîtrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois

## La sensibilisation et la communication

(sous-volet C2)

Des actions de communication ont d'ores et déjà été engagées avec la parution d'articles d'information, la diffusion d'une plaquette franco-suisse à destination des particuliers et des visites de terrain. Ces actions seront poursuivies de manière à informer et sensibiliser la population locale et plus particulièrement les élus, les services techniques des communes, les professionnels et les scolaires.

### Exemple d'action franco-genevoise :

Dossier pédagogique et animations scolaires.

Un dossier pédagogique "contrat de rivières transfrontalier" a été élaboré. Dès le printemps 2005, il servira de support aux animateurs qui interviendront dans les écoles primaires du bassin versant pendant toute la durée du contrat de rivières.

Les enseignants des classes de CE<sup>2</sup> à 6<sup>ème</sup> en France; 3P, 4P, 5P et 6P en Suisse, sont invités à s'informer et à s'inscrire par le biais du site internet : [www.ge.ch/contratderiviere](http://www.ge.ch/contratderiviere).

Durée	2004 > 2009
Coût estimatif :	France : 36 016 € Suisse : 36 016 €
Maîtrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Genevois DIAE



# LE FINANCEMENT DES ACTIONS

Les maîtrises d'ouvrage sont assurées par la Communauté de Communes du Genevois et/ou le DIAE pour la totalité des actions à l'exception de celles menées directement par l'ATMB et la profession agricole. Les autres signataires du contrat apportent un soutien technique et financier.

Lors du comité de rivières, ils valident la programmation de travaux annuelle.

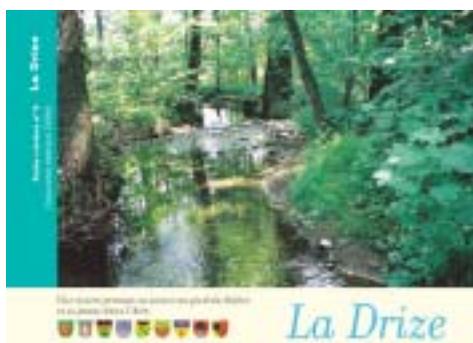
Les comptes rendus et le dossier de suivi du contrat sont disponibles à la Communauté de Communes du Genevois.

**Les engagements financiers sont les suivants (en euro HT) :**

	Volet A	Volet B	Volet C
<b>Suisse :</b>			
DIAE	3 804 931	20 757 757	159 118
<b>France :</b>			
CCG	8 972 587	1 968 991	150 329
Agence de l'Eau	825 099	413 941	197 562
Région	2 510 849	210 882	162 246
Département	0	825 063	0
SMDEA	4 595 185	0	0
Etat français	0	331 672	41 062
ATMB	2 127 885	39 444	0
Syndicat d'aménagement du Vuache (SIAV)	0	12 996	0

Total par volet	22 836 536	24 560 746	710 317
-----------------	------------	------------	---------

<b>Total contrat</b>	<b>48 107 599 €</b>		
----------------------	---------------------	--	--



Pour commander ces fiches rivière, adressez-vous au service du programme de renaturation des cours d'eau et des rives du canton de Genève (DIAE)  
 Case postale 260 - 1211 GENEVE 8 - Tél. : 022 327 70 84  
 ou commandez-les par internet : [www.ge.ch/eau](http://www.ge.ch/eau)

